FO FÉDÉRATION DES FINANCES

LA LETTRE DE L'ACTION SOCIALE

01 - 2018

CNAS du 20 décembre 2017

Budget maintenu mais nos revendications perdurent !

Ce qu'il faut retenir :

- **Maintien du Budget Action Sociale pour 2018 sans réserve de précaution,**
- **Subventions des associations AGRAF et EPAF pérennisées, augmentation de 5M€ pour celle d'ALPAF,**
- **Résultat de l'audit EPAF pour fin janvier,**
- **Mise en place d'un groupe de travail consacré aux petites structures de restauration au premier trimestre 2018,**
- **Point d'étape Département et Régions d'Outre-Mer (DROM) et Collectivité d'Outre-Mer (COM) au CNAS de juillet 2018,**
- **Convention avec le Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement signée jusqu'au 31/12/17, reconduction pour 2018,**
- **Suppression des prélèvements de titres restaurant en cas d'absences liés aux congés épargne temps (CET).**

Ce CNAS était présidé par Mr ESTOURNET, Sous-Directeur des politiques sociales et conditions de travail.

Le président souhaitait tout d'abord avoir un échange sur la programmation des groupes de travail pour le 1er semestre 2018. Une réflexion doit être engagée suite aux résultats de l'enquête auprès de 15 000 agents tenant compte des besoins exprimés, des attentes et insatisfactions. Cela sera une base de travail pour 2018. Les résultats de l'audit EPAF viendront compléter le diagnostic.

Il précise que pour le ministère, l'action sociale est une priorité, et qu'il faut travailler ensemble pour répondre aux besoins des agents et affecter les moyens en conséquence.

Calendrier des groupes de travail 1er semestre 2018

Un point nouveau a été intégré à l'ordre du jour de ce CNAS de fin d'année. Pour la direction, l'agenda permettra d'échanger sur les thématiques les plus importantes et de programmer les réunions de travail de 2018.

- GT autour de l'audit de l'EPAF, rapport rendu en janvier 2018 (1er trimestre)
- GT petites structures de restauration et préoccupations résultant de l'enquête (1er trimestre et un autre au second semestre)
- GT Communication et valorisation de l'action sociale auprès des agents (1er trimestre)
- GT Analyse du dispositif de l'ALPAF, aides et prêts, stratégie territoriale de réservation des logements (2ème trimestre)
- GT aides à la parentalité et aidants
- Point d'étape des Départements ou Régions d'Outre-Mer (DROM) et Collectivités d'Outre-Mer) lors du CNAS de juillet 2018.

Pour cette dernière date, ***FO FINANCES*** a réclamé qu'un point d'étape soit fait plus tôt, au premier CNAS de 2018. La direction a répondu qu'elle était consciente de l'importance du sujet. Cependant, elle estime qu'il faut laisser le temps aux personnes installées en novembre seulement, de travailler pour avoir des remontées pertinentes et une présentation complète d'où la mise de ce point à l'ordre du jour seulement au CNAS de juillet 2018.

BUDGET ACTION SOCIALE 2018

La direction présente le budget 2018 au même niveau de crédits que l'année 2017. Elle annonce qu'elle a réussi à abonder la subvention des associations pour couvrir les frais de déménagement des associations dans leurs nouveaux locaux à Vincennes.

Le budget dédié à l'action sociale s'élève en 2018 à 134,53 M€ en Autorisation d'Engagement (AE) et 134,54 M€ en Crédits de Paiement (CP).

Pour ***FO FINANCES*** le budget de l'action sociale demeure en baisse par rapport à 2015 !

Le budget restauration constitue toujours le premier poste des dépenses (subvention AGRAF maintenue 10,86 m€).

La subvention EPAF est reconduite pour un montant de 24,20M€.

Celle de l' ALPAF est revue à la hausse soit un montant de 19M€.

Concernant les crédits d'actions locales (CAL), ***FO FINANCES*** dénonce la baisse du budget d'une façon globale. Elle demande qu'un effort soit fait en direction des DROM et COM et notamment pour Mayotte.

FO FINANCES demande que les crédits coins repas soient de nouveau intégrés dans le budget global. Dans plusieurs départements, les dépenses liées aux coins repas sont supérieures aux crédits dédiés. De ce fait, les CDAS sont obligés de prioriser les dépenses.

La direction indique que le montant est conforme à la réalité des effectifs, qu'il est renforcé dans l'outre-mer, avec une rallonge en Nouvelle Calédonie pour 2018.

FO FINANCES rappelle que l'abondement des 10 000 € pour 2017 n'a toujours pas été versé à la Nouvelle Calédonie. Le président propose de revoir ce point.

Sur la réinstallation des délégations départementales, ***FO FINANCES*** demande un bilan. La direction fera un état pour le premier CNAS de 2018.

Sur la politique d'aide à la parentalité, la direction annonce une hausse des moyens dédiés à la prestation CESU 6/12 ans mais aussi à la réservation de nouvelles places en crèches, en fonction des besoins exprimés localement.

Le montant de la participation de l'Etat employeur pour la protection sociale complémentaire est de 4 M€.
Pour ***FO FINANCES***, c'est encore une fois en baisse, ce qui aggrave le différentiel avec le privé !

La dotation pour la politique d' « aide aux personnes en difficulté » est de 3,3 M€. Elle a été abondée de 300 000€ par rapport à 2017.

Le centre de vacances la Saline à la Réunion ouvrira en février 2018. ***FO FINANCES*** a dénoncé l'insertion de ce centre dans le catalogue alors même qu'aucun échange n'a eu lieu avec les représentants des usagers.

De plus, elle s'étonne de la grille tarifaire proposée sans basse saison et deux tarifs viennent opposer les réunionnais et les « hors Réunion ».

Pour ***FO FINANCES*** c'est inacceptable !

Harmonisation tarifaire

Les montants de l'harmonisation tarifaire déterminent le reste à charge à partir duquel est calculé la participation versée, déduite de la subvention ministérielle (pour les indices inférieurs à 477).

Pour 2018, il a été décidé de ne pas répercuter l'augmentation des coûts de revient des repas (1% selon l'indice INSEE) :

5,15 € en Ile de France et 5,65 € hors Ile de France. Par contre, le montant de la subvention par repas est revalorisé, il passera de 1,22 € à 1,24 €.

Note d'orientation 2018

Le président indique que c'est avant tout une note de cadrage budgétaire à l'intention des présidents de CDAS et que celle-ci a vocation à être diffusée. Une réunion annuelle des présidents de CHSCT et de CDAS a lieu chaque début d'année.

FO FINANCES remarque que la note est édulcorée par rapport aux années précédentes et fait part de ses demandes de modifications.

Cette note doit faire l'objet d'une présentation à l'ordre du jour du premier CDAS. Cette précision sera rajoutée en fin de note.

FO FINANCES insiste sur le déploiement de la communication des offres d'actions sociales sur les sites des directions.

Le président indique que des actions sur la communication sont prévues en 2018, avec un travail en coordination, sur les sites intranet locaux notamment.

Point d'avancement de la mise en place de l'action sociale dans les COM

Deux déléguées viennent de prendre leurs fonctions en **Nouvelle Calédonie** et en **Polynésie Française**.

Elles ont bénéficié d'une formation en novembre avec SRH3. Un Comité Local Action Sociale va être créé qui aura les mêmes compétences que les CDAS. Le bilan final serait fait à la fin du 1er trimestre 2018. En ce qui concerne l'état des lieux de ces deux collectivités, les déléguées pourront s'appuyer sur un document présenté lors de ce CNAS appelé « Grille d'état des lieux préalable » pour recenser les bénéficiaires et les besoins.

FO FINANCES est intervenue, une nouvelle fois, sur la possibilité de mettre en place des tickets restaurant comme moyen de restauration en Nouvelle Calédonie.

Points d'actualités sur les DROM

Pour la **Guyane**, les fédérations ont dénoncé le manque de logements, les crédits en baisse et ont demandé une assistante sociale à temps plein.

S'agissant de Mayotte, ***FO FINANCES*** **est intervenue sur la restauration, mais aussi sur l'insécurité et les conséquences sur la vie quotidienne des agents. Le sous-directeur a d'ailleurs relaté l'agression d'une collègue et son rapatriement en métropole.**

Il a indiqué qu'un effort doit être fait pour mettre en place une procédure d'accompagnement en amont des départs en Outre-Mer et en particulier à Mayotte. Un dispositif de communication a déjà été mis en place dans certaines directions pour les agents demandant une mutation vers la Guyane.

Sur l'idée de passer des conventions : la SNI, ALPAF est sceptique au vu de la cherté des loyers.

En revanche, le directeur de l'ALPAF va étudier la possibilité de mettre en place un dispositif d'aide pour la sécurisation des logements.

L'idée de quartiers sécurisés a également été soulevée (l'exemple des logements en Corse suite à la période d'attentats pourrait être étudié).

Si les solutions risquent de prendre un peu de temps et si certaines dépassent le cadre stricto sensu des agents de Bercy, les différentes interventions de ces dernières semaines ont enfin permis de sensibiliser l'administration aux graves difficultés rencontrées par les agents à Mayotte.

A suivre…

Questions diverses déposées par FO FINANCES :

- *Situation des moyens en personnel de la délégation des Bouches du Rhône* : Pour la DGFIP, l'effectif global n'a pas changé. Il s'agit juste d'une phase d'ajustement avec un effectif constant.

  FO FINANCES n'a définitivement pas la même interprétation des suppressions de postes !

- *Concernant la Fiche Crédits Action Locales (CAL), il semblerait que la récente réécriture de cette fiche d'octobre 2017 comprenne en son annexe, la taxation des prestations. Aucune information n'a été faite.* La direction indique que cette annexe n'est qu'un rappel général et qu'elle n'est visible qu'en interne.

FO FINANCES indique que cette fiche a circulé dans les CDAS et à l'occasion des formations des représentants de CDAS.

- *Remboursement des frais de déplacements liés à la préparation des CDAS et Circulaire d'application caduque toujours appliquée :* un rappel va être fait aux directions afin d'utiliser les textes et notamment le règlement intérieur. ***FO FINANCES*** est convaincue qu'il faut bien plus qu'un rappel aux directions pour que soient appliquées les règles dans le fonctionnement de l'action sociale. La DGFIP a une fâcheuse tendance à appliquer ses textes sur des instances interdirectionnelles. A **FO** nous ne pouvons l'accepter !!!

- *Prélèvements des titres restaurant dans le cas des absences liées à certains congés :* La direction a supprimé les prélèvements de titres restaurant en cas d'absences liées aux congés épargne temps (CET), mais la circulaire du 25 aout 1995 n'a pas été modifiée.

- *Le département de la Seine St Denis accueille un grand nombre d'agents et pourtant il n'y a pas de correspondant social DGFIP, relais de la déléguée de l'action sociale. Quelle solution est envisagée pour être en adéquation avec la doctrine d'emploi ?* réponse de la DGFIP : Il y a eu un ajustement des tâches entre 3 agents du service RH.

FO FINANCES déplore qu'un département accueillant autant de primo-arrivants tout le long de l'année soit privé d'un correspondant social à temps plein !!!

- *Des agents de la DDFIP 74 ont été obligés de quitter des logements des douanes qu'ils occupaient. Y'aurait-il une remise en cause de l'accès aux logements de la Masse des douanes à tous les agents de la DGFIP ?* Réponse de l'administration : Aucune remise en cause de la masse des Douanes concernant les demandes de logements d'agents DGFIP. Dans le cas présent tous les collègues ont été relogés.

***FO FINANCES* attendait plus de réponses à ses questions diverses pourtant remises huit jours avant le CNAS. A quoi bon instaurer cette nouvelle procédure alors ?**

En fin de séance, M.ESTOURNET a informé le CNAS de la signature de la convention avec le Ministère de la transition écologique et de l'environnement pour 2017. Un avenant ou une convention est en cours d'élaboration pour 2018.

Depuis de longues années, *FO FINANCES* rappelle son attachement à une politique d'action sociale permettant de garantir l'égalité de traitement et d'accès aux prestations pour tous les agents issus des Ministères de Bercy quelle que soit leur implantation géographique et fonctionnelle.
Le maintien du budget 2018 a permis d'arrêter l'hémorragie des dernières années, mais les besoins sont tels qu'à l'évidence il permettra tout juste de stabiliser l'existant, et encore seulement sur certains points. Pour la restauration collective, il faudra demeurer vigilant.

Toute l'équipe de la Fédération des Finances FO vous souhaite ses meilleurs voeux pour l'année 2018.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L'ACTION SOCIALE SUR :
http://www.financesfo.fr/

Rubrique ACTION SOCIALE